



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE



ÉTUDE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ET PAYSAGERS LIÉS À L'INSTALLATION DE PARCS ÉOLIENS EN BEAUCE



INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
15, Rue de Gredoux 45800 Saint-Jean-de-Braye
M: 0238450009 Fax: 0238450011



Bureau d'Études
L'Environnement COUASSON

Décembre 2005

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
-----------	---

PARTIE 1 : PAYSAGE

<u>I - PROBLÉMATIQUE : PERCEPTION DES ÉOLIENNES DANS LES PAYSAGES DE LA BEAUCE</u>	<u>8</u>
A - LA BEAUCE ET SES FRONTIÈRES : LES BEAUCE	8
B - IMMENSITE DES PAYSAGES ET NOUVELLE ECHELLE "EOLIENNE"	10
C - LA BEAUCE : UN OCEAN DE BLE, SES ONDULATIONS, SES ILOTS ET LES EOLIENNES	11
D - ARTIFICIALISATION DU PAYSAGE ET ESTHETIQUE DES EOLIENNES	12
E - IMPORTANCE DES ELEMENTS VERTICAUX	14
F - STRUCTURE DU RESEAU VIAIRE ET DE L'HABITAT ET POINTS DE VUE PRIVILEGIÉS SUR LES PARCS EOLIENS	15
<u>II - SENSIBILITÉ DES PAYSAGES DE LA BEAUCE À L'ÉOLIEN</u>	<u>ET</u>
<u>RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES</u>	<u>16</u>
A - APPROCHE GÉNÉRALE	16
B - FICHES PAR TYPES PAYSAGERS	27
<u>III - RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DE LA BEAUCE</u>	<u>72</u>
A - HABITAT ET IMPLANTATION D'EOLIENNES	72
B - DISTANCE ENTRE EOLIENNES ET ORGANISATION D'UN PARC EOLIEN, INTERDISTANCE DES PROJETS EOLIENS ET SATURATION VISUELLE	77
C - PRISE EN COMPTE DES PROJETS EOLIENS DÉJÀ ACCEPTÉS ET CONSÉQUENCES POSSIBLES	88
D - SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE SECTEURS PRIORITAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE L'EOLIEN EN BEAUCE	93
<u>BIBLIOGRAPHIE ÉOLIENNES ET PAYSAGE</u>	<u>97</u>

PARTIE 2 : AVIFAUNE ET CHIROPTÈRES

<u>I - INTRODUCTION</u>	<u>99</u>
<u>II - L'AVIFAUNE</u>	<u>100</u>
A - LE RECUEIL D'INFORMATIONS	100
B - L'AVIFAUNE ET L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE	102
C - L'AVIFAUNE DE BEAUCE	112
D - FICHES SPÉCIFIQUES	122
E - SYNTHÈSE AVIFAUNE	153

III - LES CHIROPTÈRES	157
A - LE RECUEIL D'INFORMATIONS	157
B - LES CHIROPTÈRES ET L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE	158
C - LES ESPÈCES DE BEAUCE	164
D - SYNTHÈSE	178
IV - RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION DE PARCS ÉOLIENS	181
V - RECOMMANDATIONS POUR LES PROTOCOLES D'ÉTUDES	184
A - PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE	184
B - PRISE EN COMPTE DES CHIROPTÈRES	187

PARTIE 3 : CONCLUSION GENERALE

ANNEXE

MODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOTE SYNTHÉTIQUE DE SENSIBILITÉ	195
---	------------

TABLE DES CARTES

Carte n° 1 : types paysagers de la Beauce	Page 17
Carte n° 2 : sites d'intérêt patrimonial	Page 19
Dépliant : types paysagers de la Beauce	Page 71
Planche photographique : rapports visuels entre une éolienne et un bourg dans diverses conditions de perception	Page 74
Carte n° 3 : projets éoliens dont le permis de construire est accepté avec un rayon d'impact paysager de 10 km	Page 90
Carte n° 4 : projets éoliens dont le permis de construire est accepté ou en cours d'instruction avec un rayon d'impact paysager de 5 km	Page 91
Carte n° 5 : projets éoliens dont le permis de construire est accepté ou en cours d'instruction avec un rayon d'impact paysager de 10 km	Page 92
Carte n° 6 : sensibilités paysagères	Page 94
Carte n° 7 : lieux de présence signalés du Pluvier doré et du Vanneau huppé en Beauce	Page 125
Carte n° 8 : lieux de présence signalés de la Cigogne noire et de la Grue cendrée en Beauce	Page 128
Carte n° 9 : lieux de présence signalés de l'Outarde canepetière en Beauce	Page 135
Carte n° 10 : lieux de présence signalés des Busards	Page 138
Carte n° 11 : lieux de présence signalés des Hiboux	Page 145
Carte n° 12 : lieux de présence signalés de l'Édicnème criard	Page 149
Carte n° 13 : Avifaune : synthèse des sensibilités	Page 155
Carte n° 14 : Chiroptères : état des connaissances en Beauce	Page 166
Carte n° 15 : Chiroptères : synthèse des sensibilités	Page 180

PRÉAMBULE

La France a connu, dans les dernières années, un fort développement de l'exploitation de la ressource éolienne. Si les zones littorales semblent avoir été privilégiées dans un premier temps, le phénomène s'étend désormais très largement à l'intérieur des terres. En effet, les progrès réalisés par les constructeurs de machines en terme de réduction des besoins en vent rendent désormais suffisant le potentiel éolien des grands openfields pour assurer une production convenable.

En région Centre, la Beauce, vaste terroir ouvert voué à l'agriculture intensive, apparaît comme l'espace le plus sollicité par les développeurs. La monotonie de son relief associée à la rareté de ses écrans végétaux lui confèrent un potentiel de vent adapté aux éoliennes récentes ; le regroupement du bâti, le caractère artificialisé du paysage constituent autant de facteurs apparemment favorables. La zone a ainsi été l'objet, en quelques années, d'une multiplication des initiatives, des études de projets, des dépôts de demandes de permis de construire - et des projets accordés.

Devant cette accélération du phénomène, il est apparu nécessaire de disposer d'outils permettant une meilleure organisation du développement éolien à l'échelle de ce terroir, et une meilleure appréhension de la sensibilité de l'environnement aux parcs éoliens. Divers documents ont ainsi été élaborés :

- les éoliennes dans le Loiret (DDE du Loiret),
- les éoliennes en Eure-et-Loir (Préfecture d'Eure-et-Loir, MISEN),
- Schéma éolien départemental d'Eure-et-Loir (Préfecture d'Eure-et-Loir),
- Recommandations générales d'implantations de parcs éoliens en Beauce - volets paysage et faune-flore (groupe de travail interdépartemental "Éoliennes et paysage").

Dans un souci de cohérence, la DIREN Centre a souhaité que les principaux thèmes abordés dans ces documents soient réexaminés et approfondis à l'échelle de l'ensemble de la Beauce (Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher).

Le présent rapport, destiné à constituer un outil d'aide à la décision pour les services de l'État des trois départements, en même temps qu'une source d'informations pour les développeurs éoliens, les élus et les particuliers, aborde donc deux des domaines majeurs de la problématique éolienne :

- le paysage, tant dans sa dimension de cadre de vie que sous ses aspects patrimoniaux et touristiques,
- l'avifaune et les chiroptères, groupes animaux qui notamment, en raison de leurs modes de déplacement, apparaissent particulièrement sensibles à l'implantation de parcs éoliens.

La délimitation de secteurs de la Beauce présentant des sensibilités graduées dans ces deux domaines et leur synthèse conduisent à identifier des zones a priori plus propices à l'accueil d'éoliennes, à l'échelle de la Beauce. Celles-ci pourront fournir un point d'appui à la désignation des futures Zones de Développement Éolien (ZDE) mises en place par la loi du 13 juillet 2005, ou tout au moins orienter les développeurs vers les parties du terroir paraissant les mieux adaptées à la spécificité des projets éoliens.